182716 - Il est pressé de se suicider par désir d’anticiper sa rencontre avec Allah

question

Je veux me donner la mort pas que je déteste la vie d’ici-bas mais par désir de rencontrer Allah! Je ne peux plus attendre plus longtemps, dussé-je aller faire le djihad. Je veux réellement voir Allah le Puissant et Majestueux dont le nom est honoré et les attributs sanctifiés. Irais-je en enfer, si je me tuais avec l’intention de voir Allah?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le suicide fait partie des péchés majeurs. L’islam ne connait rien qui s’appelle *se suicider afin de voir Allah ou de se rapprocher de Lui*. Comment un fidèle croyant pourrait -il se rapprocher de son Maître en faisant ce qu’Il lui interdit et à propos de quoi Il l’a mis en garde et menacé de lui infliger un châtiment douloureux? Si cela était légal, ceux qui éprouvent le plus grand amour envers Allah et désirent plus que tous les autres de Le rencontrer, comme les prophètes et les pieuses gens, l’auraient fait. Débarrassez -vous de ces obsessions sataniques et évitez de commettre ce péché gravissime qui vous priverait de la vision d’Allah dans l’au-delà et vous vaudrait un séjour éternel en enfer.

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a bien expliqué que l’auteur d’un suicide sera châtié au jour de la Résurrection à l’aide de l’instrument qu’il a utilisé pour se donner la mort. Sous ce rapport, Abou Hourayrah (p.A.a) a rapporté du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) ceci : « celui qui se précipite du haut d’une montagne pour se tuer, sera accueilli dans la Géhenne où il continuera de dégringoler éternellement. Celui qui absorbe du poison afin de se tuer le tiendra dans sa main jusqu’à son entrée dans la Géhenne où il ne cessera de dégringoler. Celui se donne la mort à l’aide d’une lame, ne cessera de plonger la lame dans son ventre jusqu’à son

entrée dans la Géhenne pour un séjour éternel. » (rapporté par al-Boukhari,5442 et par Mouslim,109)

D'après Thabit ibn ad-dhahaak (p.A.a) le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « celui qui se tue ici-bas par un instrument quelconque sera châtié par le même instrument au jour de la Résurrection. » (rapporté par al-Boukhari, 5700 et par Mouslim,110)

D'après Djoundoub ibn Abdoullah al-Badjali (P.A.a) le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « il y avait au sein des gens qui vous ont précédé un homme qui, blessé, fut tellement paniqué qu'il se saisit d'un couteux pour se sectionner la main, d'où une hémorragie qui lui coûta la vie. » Allah le Très-haut dit : « mon fidèle serviteur m'a précédé (dans la détermination de son sort) alors ,Je lui interdit l'accès au paradis. » (rapporté par al-Boukhari, 3276 et par Mouslim,113)

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) s'empêchait de prier pour le suicidé afin de le sanctionner mais aussi pour avertir les autres. A ce propos, Djaber ibn Samour (p.A.a) a dit : « on a amené au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) la dépouille d'un homme qui s'était tué à l'aide d'une épaisse flèche. Et il s'est abstenue de lui faire la prière mortuaire. » (rapporté par Mouslim,978)

Ce hadith est un argument pour ceux qui disent qu'on ne prie pas pour celui qui se tue car il a commis un acte de désobéissance. C'est la doctrine d'Omar ibn Abdoul Aziz et d'al-Awzaie. Pour al-Hassan, an-Nakhie, Qatadah,Malick,Abou Hanifah, Chafie et un grand nombre d'ulémas, on lui fait la prière des morts. Ils rétorquent au hadith allant dans le sens contraire en disant que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) n'a pas fait la prière pour le suicidé dans le but d'avertir les gens contre un tel acte, mais ses compagnons ont prié pour lui. » Extrait du commentaire de Mouslim par an-Nawawi (7/47)
On ne saurait se rapprocher d'Allah autrement qu'en suivant Sa loi. Et la meilleure manière de s'y prendre est de respecter les prescriptions suivies de l'accomplissment des actes surérogatoires selon ce hadith cité par al-Boukhari (6502) d'après Abou Hourayrah selon lequel le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « certes, Allah a dit : Je déclare la guerre à celui

qui montre de l’inimitié envers Mon allié. Mon fidèle serviteur ne se rapproche pas à Moi par un acte qui Me soit plus agréable que l’accomplissment de mes prescriptions. Mon fidèle serviteur ne cessera de se rapprocher à Moi par l’accomplissment d’actes surérogatoires jusqu’à ce que Je l’aime. Et quand Je l’aime, Je deviens son ouïe grâce à laquelle il entend et sa vue grâce à laquelle il voit et sa main grâce à laquelle il frappe et son pied grâce auquel il marche. S’il Me demande, Je lui donne et s’il cherche refuge auprès de Moi , Je le lui accorde.»

Je demande à Allah de vous guider et de vous assister et de vous éviter votre propre mal ainsi que les souffles du diable.

Allah le sait mieux.